

AFS – AFSA CARDIOLOGIE ILE DE FRANCE

NOTICE D'INFORMATION ET DOSSIER

ATTENTION CE DOSSIER S'ADRESSE AUX ETUDIANTS DONT L'ENSEMBLE DES STAGES SERA REALISE EN ILE DE FRANCE ET DONT LA DISCIPLINE DE SPECIALITE EST LA CARDIOLOGIE. DANS LE CAS CONTRAIRE MERCI DE CONTACTER LE COORDONNATEUR DE LA REGION CONCERNEE OU DE LA DISCIPLINE CONCERNEE

A.F.S CARDIOLOGIE ILE DE FRANCE

L'A.F.S est une formation spécialisée réservée aux médecins en cours de spécialisation. Ce dossier concerne les étudiants souhaitant s'inscrire en A.F.S. de Cardiologie en Région Ile de France uniquement.

Pour s'inscrire en A.F.S., il faut :

- ◆ Etre médecin étranger (**hors U.E et principauté d'Andorre**) titulaire d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'origine et en cours de formation spécialisée.
- ◆ ne pas être titulaire d'un DIS, d'une AFSP ou d'un DISC.
- ◆ être recruté soit en qualité de FFI (faisant fonction d'interne) rémunéré soit en surnombre non rémunéré (**limitation à un étudiant en AFS ou en AFSA par service**).

Cette formation ne concerne pas les médecins généralistes. La durée est comprise **entre deux et quatre semestres**. Les semestres que les candidats doivent effectuer sont fixés en fonction des études qu'ils ont accomplies antérieurement, en accord avec l'enseignant coordonnateur du DES. Les semestres AFS doivent être accomplis sauf dérogation dûment justifiée, de façon consécutive. Ces dates d'affectation (1^{er} novembre ou 1^{er} mai) sont impératives pour les AFS, puisque les étudiants inscrits dans ces diplômes, viennent prendre rang, parmi ceux qui sont affectés par la DRASS en qualité de « faisant fonction d'interne » aux dates considérées.

Si un semestre n'est pas validé, l'étudiant a la possibilité de refaire un stage de 6 mois. Cette possibilité n'est donnée qu'une seule fois.

Les candidats peuvent être recrutés soit en qualité de « faisant fonction d'interne » sur un emploi resté vacant à l'issue du choix des internes titulaires et des résidents, soit en surnombre non rémunéré.

Enfin, vous devrez avoir suivi tous les enseignements théoriques du DES de Cardiologie et d'en apporter la preuve. Le programme de ces enseignements est consultable sur le site : www.cardio-sfc.fr

A.F.S.A. CARDIOLOGIE ILE DE FRANCE

L'A.F.S.A est ouverte aux médecins étrangers hors U.E, déjà spécialistes et désireux de compléter leur formation, à l'exception de ceux qui ont déjà postulé ou obtenu plus d'une autre AFSA et de ceux qui sont titulaires d'une attestation de formation spécialisée partielle ou d'un DIS. Ces derniers doivent avoir exercé leur spécialité au moins 3 ans dans le pays d'origine avant de pouvoir postuler à une AFSA.

La durée est comprise **entre un et deux semestres**. **Si un semestre n'est pas validé, l'étudiant a la possibilité de refaire un stage de 6 mois. Cette possibilité n'est donnée qu'une seule fois.** Les enseignements sont fixés en accord avec le coordonnateur. Les stages sont effectués dans les services formateurs des DES. Les semestres AFSA doivent être accomplis sauf dérogation dûment justifiée, de façon consécutive. Les stages peuvent être effectués au titre de deux années universitaires différentes, si l'intéressé ne commence pas son premier semestre au 1^{er} novembre mais au 1^{er} mai. Dans ce cas il devra payer deux fois les droits d'inscription.

Secrétariat : Mme Céline VERISSIMO – Hôpital Lariboisière - Département de Cardiologie
2 rue Ambroise Paré – 75010 Paris - ☎ 01.49.95.82.24 Email : celine.verissimo@lrb.aphp.fr

Université Paris VII – Faculté de Médecine Denis Diderot
Site Xavier Bichat – 16 rue Henri Huchard – BP 416 – 75870 Paris Cedex 18 ☎ 01.44.85.60.60

Professeur Patrick HENRY – patrick.henry@lrb.aphp.fr

LISTE des PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

**Une photocopie de chaque document présenté est demandée.
Vous devez présenter l'original au moment de l'inscription.**

- Le **Diplôme** permettant l'exercice de la **Médecine** dans le pays d'origine et sa **traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté** (sauf s'il s'agit d'une réinscription).
- Le Diplôme permettant l'exercice de la Spécialité dans le pays d'origine et sa traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté (AFSA).
- Un relevé des études de spécialité déjà effectuées hors de France (*les candidats titulaires d'un DIS, d'un DISC, d'une AFSA ou en cours de DIS, ne peuvent s'inscrire en AFS*) (sauf s'il s'agit d'une réinscription).
- Un relevé des études de spécialité déjà effectuées en France
- **Une lettre du responsable de l'Etablissement dans lequel vous effectuez vos études de spécialité dans votre pays d'origine précisant les objectifs pédagogiques que vous devrez atteindre durant votre formation en France et attestant que cette dernière sera validée dans le cadre de la spécialisation que vous préparez** (sauf s'il s'agit d'une réinscription).
- **Une lettre du responsable qui vous recevra en France précisant qu'il accepte votre candidature, la durée prévisible de votre stage et les objectifs pédagogiques que vous devrez atteindre durant votre formation dans son service. Il devra également préciser que vous serez le seul étudiant inscrit en AFS ou AFSA dans son service.**
- Une attestation de connaissance de la langue française délivrée par les services culturels de l'Ambassade de France lorsque le candidat réside à l'étranger (sauf s'il s'agit d'une réinscription).
- Le formulaire d'inscription rempli et signé
- En cas de réinscription, une attestation de votre responsable en France attestant qu'il valide le stage que vous venez d'effectuer (les dates du stage que vous avez réalisé doivent figurer impérativement dans ce certificat).

REMARQUE IMPORTANTE : avant de remettre votre dossier au Secrétariat des Spécialités Médicales, assurez-vous qu'il comporte toutes les pièces demandées.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE EXAMINE

Merci d'adresser ce dossier à :

Mme Céline VERISSIMO - Coordination A.F.S. A.F.S.A - Hôpital Lariboisière - Département de Cardiologie - 2 rue Ambroise Paré - 75010 Paris - ☎ 01.49.95.82.24 - Email : celine.verissimo@lrb.aphp.fr.

Vous pouvez également venir porter ce dossier uniquement sur rendez-vous aux mêmes coordonnées.

Si le dossier est recevable, le Coordonnateur vous fera une attestation vous permettant de vous inscrire à la Faculté dans un 2^{ème} temps.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A.F.S. – A.F.S.A. CARDIOLOGIE ILE DE FRANCE

Mr Melle Mme

NOM (avant mariage):

NOM (après mariage):

Prénom : Nationalité :

(orthographe de l'extrait de naissance ou du passeport en caractères d'imprimerie)

DATE et LIEU de NAISSANCE :

SITUATION de FAMILLE :

ADRESSE dans le pays d'ORIGINE :

..... ☎ :

ADRESSE en FRANCE

..... ☎ :

- Souhaite une inscription en 1^{ère} année : AFS (2 semestres obligatoires)
- Souhaite une inscription en 2^{ème} année : AFS
- Souhaite une inscription en : AFSA

Pour toute inscription ne correspondant pas à un des 3 cas ci-dessus l'étudiant doit préalablement rencontrer le coordonnateur.

En cas d'inscription en 2^{ème} année AFS merci de fournir une attestation de votre responsable en France attestant qu'il valide le stage que vous venez d'effectuer (les dates du stage que vous avez réalisé doivent figurer impérativement dans ce certificat).

En cas d'inscription à la suite d'une non validation, merci de fournir une attestation de votre responsable en France expliquant le problème rencontré et attestant qu'il est prêt à vous reprendre pour un semestre.

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ma demande d'inscription ci dessus et atteste être informé(e) :

- que l'inscription en AFS ou AFSA n'entraîne pas **obligatoirement la possibilité d'une rémunération**
 - que l'AFS ou l'AFSA ne confère **aucun droit d'exercice en France**
 - que la durée de la formation en AFS est **au maximum de deux années et l'AFSA une année.**
 - je m'engage à suivre tous les enseignements théoriques du DES de Cardiologie et d'en apporter la preuve.
- Le programme de ces enseignements est consultable sur le site : www.cardio-sfc.fr pour les AFS.

Signature

A

le